



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2001/3
EUR/00/502/609/3
18 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Bureau régional pour l'Europe
Réunion de haut niveau sur les transports,
l'environnement et la santé

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR
LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de l'application de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, adoptée à la Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, 16-18 juin 1999), les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO) ont organisé une Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001), afin d'arrêter de nouvelles mesures visant à rendre les transports viables pour la santé et l'environnement. Pour guider la prise de décisions, la Réunion a examiné un rapport de synthèse¹ établi conjointement par les deux secrétariats, recommandant en particulier d'entamer des négociations sur un nouvel instrument juridique international, à savoir une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé. Il avait été recommandé parallèlement de renforcer un certain

¹ Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future: Rapport de synthèse (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/5026094/1) (www.unece.org/poja ou www.who.it/ht/teh.htm).

nombre d'instruments internationaux en vigueur et d'en améliorer l'application ainsi que de s'efforcer de resserrer la coopération avec d'autres organisations et projets pertinents.

2. La Réunion de haut niveau avait également été priée de se prononcer sur la proposition des deux secrétariats tendant à rationaliser les travaux menés au niveau international dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé².

3. Les représentants des 40 pays membres ci-après de la CEE-ONU et de l'OMS/EURO, dont 9 ministres ou vice-ministres des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, ont participé à la Réunion: Albanie; Allemagne; Autriche; Azerbaïdjan; Belgique, Bosnie-Herzégovine; Bulgarie; Canada; Croatie; Danemark; Espagne; Estonie; États-Unis d'Amérique; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Finlande; France; Géorgie; Grèce; Hongrie; Israël; Italie; Kazakhstan; Lettonie; Malte; Norvège; Pays-Bas; Pologne; Portugal; République de Moldova; République slovaque; République tchèque; Roumanie; Royaume-Uni; Slovénie; Suède; Suisse; Turquie; Ukraine; et Yougoslavie. Y ont également participé des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Commission européenne, Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), Agence européenne pour l'environnement (AEE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Centre régional pour l'environnement, Fédération européenne des cyclistes, Fédération routière internationale (FRI), Union internationale des transports routiers (IRU), Fédération européenne pour le transport et l'environnement (T et E) et International Society of Doctors for the Environment (ISDE).

4. La Réunion a adopté son ordre du jour et élu pour président M. Heinz SCHREIBER, Directeur général au Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux (Autriche).

5. M^{me} Danuta HÜBNER, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEE-ONU, et M. Marc DANZON, Directeur de l'OMS/EURO, ont souhaité la bienvenue aux participants.

6. Après les discours liminaires, un groupe de discussion ministériel s'est réuni pour examiner la question de la création d'un système de transports viables pour la santé et l'environnement: principaux enjeux et mesures à prendre. Il a été présidé par M. Jan PRONK, Ministre néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. Luybomil IVANOV, Vice-Ministre bulgare des transports et des communications, M^{me} Ana STAVLJENIC-RUKAVINA, Ministre croate de la santé, M. Michael VIT, Vice-Ministre tchèque de la santé, M. Antoly NASOMOV, Premier Vice-Ministre russe des transports, M^{me} Jozica MAUCEC ZAKOTNIK, Secrétaire d'État slovène à la santé, M. Marko SLOKAR, Secrétaire d'État slovène à l'environnement et à l'aménagement du

² Document de séance daté du 25 avril 2001, Rationalization of Work at the International Level in the Fields of Transport, Environment and Health.

territoire, M. Ivan ZAYETS, Ministre ukrainien de l'environnement et M. Olesandr MOMOT, Vice-Ministre ukrainien des transports, y ont également participé.

7. Les participants au groupe de discussion ministériel ont donné leur accord de principe à la recommandation visant à entamer la négociation d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé. Par ailleurs, ils ont souligné la nécessité, eu égard au caractère transfrontières de bon nombre des impacts environnementaux et sanitaires des transports, de renforcer la coopération internationale et d'intégrer davantage les politiques sectorielles. Les participants ont également mis en évidence, notamment: l'importance d'appuyer les efforts déployés par les pays en transition pour améliorer les caractéristiques écologiques des véhicules et des carburants, la nécessité de renforcer la coopération sur les problèmes touchant les couloirs de transport européens, la menace que le développement de l'infrastructure des transports fait peser sur la diversité biologique, ainsi que le problème croissant posé par l'émission de gaz à effet de serre par les transports et l'importance de promouvoir des modes de transport qui renforcent l'activité physique par la marche et la bicyclette.

8. Résumant les débats du groupe de discussion ministériel, M. Pronk a évoqué les «performances scandaleuses» en termes de santé et d'environnement des modes de transports actuels qui avaient été mises en évidence par les ministres, ainsi que par M^{me} Hübner et M. Danzon. Pour ce qui est des mesures à prendre pour faire face à ces problèmes, le groupe de discussion a recommandé l'adoption d'une double démarche consistant à appliquer les instruments en vigueur tout en mettant en chantier une nouvelle stratégie résolument tournée vers l'avenir et plus rationnelle. Il a insisté tout particulièrement sur la nécessité de promouvoir l'intégration des préoccupations liées aux transports, à l'environnement et à la santé, par le biais de mesures juridiquement contraignantes.

II. NOUVELLES MESURES VISANT À RENDRE LES TRANSPORTS VIABLES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ET RATIONALISATION DES FUTURES ACTIVITÉS: CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

9. La Réunion a remercié les secrétariats de la CEE-ONU et de l'OMS/EURO pour leur rapport de synthèse conjoint «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future» (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/5026094/1), ainsi que pour la proposition tendant à rationaliser les activités futures, telle qu'elle figure dans le document de séance du 25 avril 2001.

10. Au cours de la session en plénière, les délégations ont fait connaître leur position sur les recommandations contenues dans les documents susmentionnés. Parallèlement, un groupe de rédaction a été créé pour établir des conclusions, pour adoption par la Réunion.

11. Avant l'adoption des «Décisions et recommandations de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé» (voir annexe), le Président a résumé les principales idées exprimées en plénière, comme suit:

- a) Les engagements pris par les ministres à Vienne et à Londres devraient être honorés;

- b) Un large accord se dégage en faveur d'une action plus efficace visant à rendre les transports viables pour la santé et l'environnement;
- c) Une nouvelle position de principe doit être prise si l'on veut aller de l'avant;
- d) Il n'existe toujours pas de consensus sur les mesures les plus appropriées qui doivent être prises;
- e) Il n'y a pas de temps à perdre (pas de solutions lentes);
- f) La préférence doit être donnée à une double démarche, axée sur l'application des instruments en vigueur et l'adoption parallèle de nouvelles mesures;
- g) Compte tenu des informations disponibles, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de s'entendre sur le point de départ des négociations en vue d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé. L'examen de la question doit donc être approfondi;
- h) Un consensus semble toutefois se dégager quant aux avantages présentés par un cadre international global favorisant l'intégration des questions relatives aux transports, à l'environnement et à la santé;
- i) Outre les instruments en vigueur de la CEE-ONU, énoncés dans le Rapport de synthèse, qu'il convient d'appliquer ou de renforcer, une attention particulière devrait être accordée:
- À l'Accord concernant l'adoption des conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles, en date du 13 novembre 1997 (entré en vigueur le 27 janvier 2001);
 - Aux accords et recommandations concernant le transport international de marchandises dangereuses;
- j) Il existe une communauté de vues sur la nécessité de rationaliser les mécanismes institutionnels internationaux existants qui ont été créés dans le cadre des processus de suivi de Vienne et de Londres et sur la définition des priorités relatives aux travaux connexes énoncée dans le document de séance du 25 avril 2001;
- k) Les décisions définitives concernant les recommandations et propositions faites par les secrétariats devraient être prises à une deuxième réunion de haut niveau, qui se tiendrait pendant l'été 2002 avant le Sommet mondial sur le développement durable (Rio + 10) (Johannesburg, 2-11 septembre 2002).

Annexe

**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA RÉUNION
DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT
ET LA SANTÉ**

(Genève, 4 mai 2001)

La Réunion de haut niveau,

RECONNAISSANT les efforts déjà déployés par les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé aux niveaux tant national qu'international pour créer un système de transports viables pour la santé et l'environnement,

NOTANT que ces efforts ont conduit, en 1997, à l'adoption de la Déclaration de Vienne et du Programme commun d'action sur les transports et l'environnement et, en 1999, à l'adoption de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé,

CONSCIENTE de la nécessité de renforcer les efforts de coopération, ainsi que d'adopter des mesures nouvelles pour donner l'élan nécessaire à la réalisation de ces objectifs,

RAPPELANT les dispositions pertinentes de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, par lesquelles l'OMS et la CEE-ONU avaient été invitées, conjointement et en coopération avec d'autres organisations internationales, à établir une liste récapitulative des accords et instruments juridiques en vigueur sur les transports, l'environnement et la santé afin d'en améliorer et d'en harmoniser l'application et de les développer; ces organisations avaient également été invitées à faire des recommandations sur les mesures qui devaient être prises pour rendre les transports viables pour l'environnement et la santé, y compris *«les nouvelles actions non juridiquement contraignantes qui pourraient être engagées et la possibilité, la nécessité et le contenu d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les transports, l'environnement et la santé, en s'attachant à apporter une plus-value aux accords existants et à éviter tout chevauchement»*,

RAPPELANT que la Déclaration de Londres a demandé en outre, notamment, que la *«décision sur la négociation d'un tel instrument soit prise dès que possible après la présentation du rapport, à une réunion des ministres des transports, de l'environnement et de la santé des États membres ou de leurs représentants, qui serait convoquée à cette fin par l'OMS et la CEE-ONU»*,

S'ÉTANT FÉLICITÉE de l'établissement du document général «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future: Rapport de synthèse», dans lequel les auteurs présentent les principales tendances de l'évolution des transports ainsi que les effets de ces derniers sur la santé de l'homme et l'environnement, puis s'arrêtent sur un certain nombre de problèmes cruciaux et passent en revue les mesures internationales pertinentes prises à ce jour dans ces domaines, avant de proposer des recommandations sur les prochaines mesures à prendre,

SALUANT les accords en matière de coopération et de consultation conclus dans le cadre du processus de suivi de Londres par les secrétariats de l'OMS/EURO et de la CEE-ONU, en organisant des réunions communes et des groupes de travail informels pour permettre aux États membres et aux organisations internationales intéressés de proposer des orientations au cours de ce processus,

RECONNAISSANT le travail considérable effectué par les secrétariats de l'OMS/EURO et de la CEE-ONU, sans ressources supplémentaires et en sus des programmes de travail existants, ainsi que l'apport considérable d'un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales,

1. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la définition des priorités concernant les futurs travaux présentée dans le Rapport de synthèse, en particulier a) l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, eu égard notamment aux processus décisionnels, à la surveillance et à l'évaluation des effets, b) les problèmes environnementaux et sanitaires liés aux transports dans les zones urbaines, qui concernent aussi dans une large mesure les zones sensibles, ainsi que les couloirs de transport à forte circulation et les principales infrastructures de transport, et c) les besoins et le rôle des piétons et des cyclistes dans les transports;

2. Afin d'accroître le retentissement, la qualité et l'impact de ces activités et de celles qui seront entreprises à l'avenir dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, ainsi que pour garantir l'utilisation rationnelle des modestes ressources disponibles aux niveaux tant national qu'international, **APPROUVE** les principes relatifs à l'intégration des mécanismes institutionnels internationaux existants créés dans le cadre des processus de suivi de Vienne et de Londres et à la définition des priorités concernant les travaux connexes telle qu'énoncée dans le document de séance du 25 avril 2001; **PRIE** les organes appropriés de se saisir de cette question à leurs prochaines sessions en vue d'arrêter définitivement les recommandations de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé en 2002;

3. **APPELLE** les Parties contractantes aux accords et instruments juridiques internationaux en vigueur relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, en particulier ceux désignés dans le Rapport de synthèse, à renforcer l'application de ces instruments et à les développer en vue de rendre les transports viables pour l'environnement et la santé;

4. **INVITE** les organisations internationales intéressées à resserrer leur coopération et à renforcer la coordination de toutes les activités menées dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, en particulier celles énoncées dans le Rapport de synthèse, ainsi dans la Charte de Londres et le Programme commun d'action de Vienne;

5. **DÉCIDE** que des travaux préparatoires en vue de décider s'il y a lieu d'entamer des négociations sur une convention-cadre, y compris en particulier la définition des éléments qu'un tel instrument pourrait comporter, devront être menés au niveau international par un groupe de travail tripartite, à créer dans le cadre des processus de suivi de Londres et de Vienne, dans les meilleurs délais. Les organisations non gouvernementales et autres parties intéressées seront

invitées à participer comme observateurs aux réunions de ce groupe de travail. Un rapport intérimaire sur ce processus tripartite devrait être présenté aux réunions ministérielles régionales (comme la réunion préparatoire régionale du Sommet de Johannesburg de septembre 2001). Une nouvelle décision devrait être prise à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui sera organisée en 2002, avant le Sommet de Johannesburg;

6. **INVITE** les secrétariats de l'OMS/EURO et de la CEE-ONU à examiner tous les moyens d'assurer les services de secrétariat nécessaires à la bonne application de ces décisions et recommandations, y compris en recherchant un financement extrabudgétaire et en redistribuant les ressources existantes.
